



## VILLE D'UGINE

### ARRETE DU MAIRE N°2024 – 118

*Secrétariat Général*

**Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Christian PERRIER**

Le Maire de la commune D'Ugine

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal ;

Vu l'absence d'opposition du conseil municipal, dans sa délibération en date du 8 juin 2020 portant délégation de compétence au maire, de subdéléguer ces compétences,

Considérant l'installation de Monsieur Christian PERRIER en tant que Conseiller municipal par délibération en date du 8 avril 2024 ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Monsieur Christian PERRIER, conseiller municipal est délégué aux :

#### **Travaux**

- Suivi des travaux du patrimoine communal

**Article 2 :** A ce titre, Monsieur Christian PERRIER pourra prendre toutes décisions et signer tous les courriers et documents administratifs se rapportant aux domaines de compétence définis à l'article 1.

**Article 3 :** La signature par Monsieur Christian PERRIER des pièces et actes cités à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240409-AR2024-118\_2-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024  
Publication : 30/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ugine, le 9 avril 2024

Franck LOMBARD  
Maire d'Ugine

